

**PROVINCE DE QUÉBEC**40<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION**QUÉBEC, LE 12 JUIN 2013**

---

**CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR***Québec, le 12 juin 2013*

Aujourd'hui, à quinze heures deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 17 Loi modifiant le Code des professions en matière de justice disciplinaire

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.